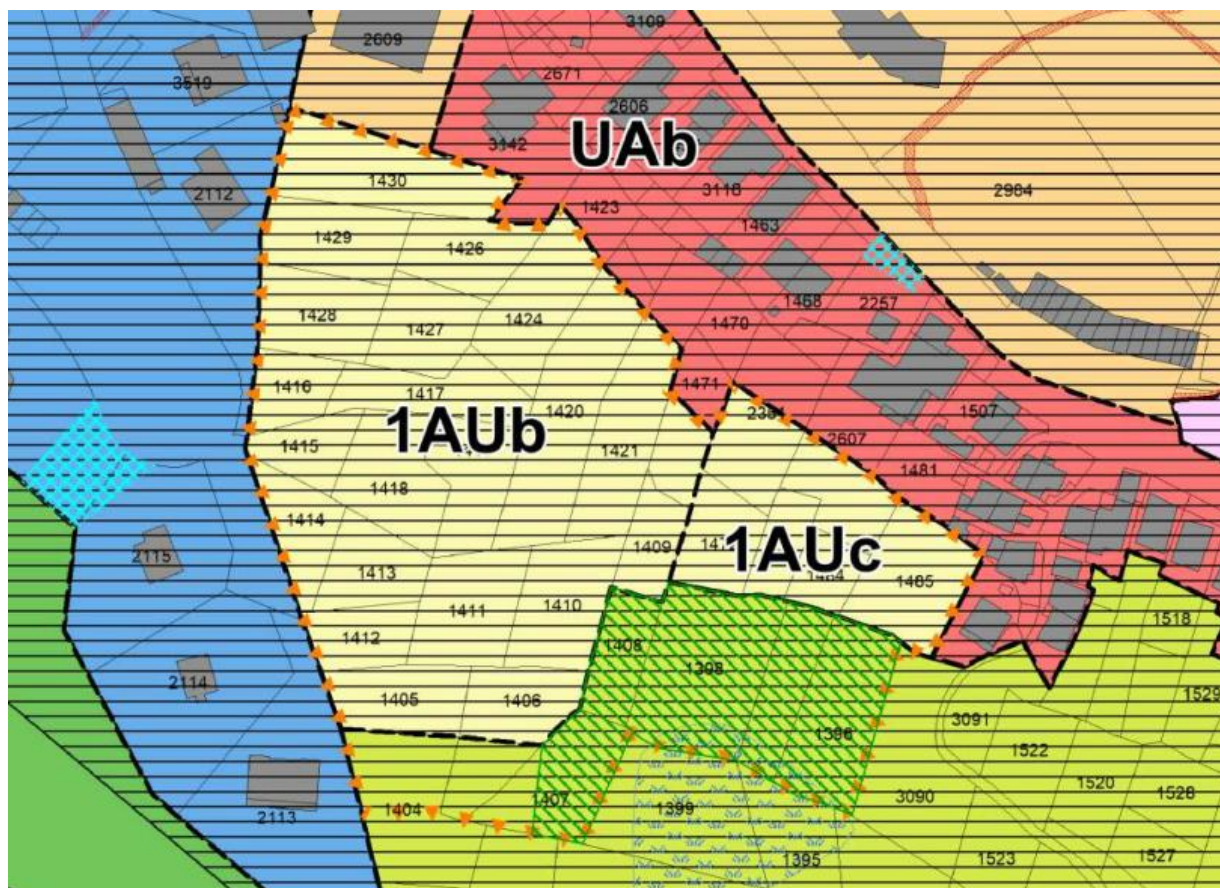


POUR LA PRESERVATION DE LA PRAIRIE DU VIEUX VILLAGE A LA ROSIERE

L'Association Les Amis du Gollet et de La Rosière conteste la légalité d'un projet de spéculation immobilière visant à bétonner une prairie protégée.

Notre association a envoyé au maire de la commune de Montvalezan un courrier par la voix de nos conseils pour demander l'abrogation du Plan local d'urbanisme (PLU) sur les zones 1AUb et 1AUc, c'est-à-dire sur la zone Bertrand Coffat à La Rosière (Savoie), que chacun connaît comme étant la prairie en aval du vieux village. Bien entendu en cas d'absence de réponse ou de réponse négative d'ici le 6 avril nous porterons l'affaire devant le tribunal administratif.



De quoi parle-t-on ?

Par un arrêt en date du 10 décembre 2019 (n°18LY02401) la Cour administrative d'appel de Lyon avait censuré le zonage 1AUc du PLU voté en 2016, en raison de l'absence de mesure de protection suffisante de la zone de fonctionnalité de la zone humide. Cette dernière en effet est référencée à l'inventaire départemental datant de 2018. La modification en cours du PLU a notamment pour objet sa mise en conformité avec cette décision de justice. On peut constater à

la lecture du dossier disponible [sur le site de la mairie](#) que cette modification est cosmétique et reste ambiguë sur les mesures à prendre, ainsi que l'avait souligné [notre contribution](#) à la concertation.

A la suite d'une étude hydrogéologique sur la zone commandée par la mairie et publiée en septembre 2023 (étude réalisée par Monteco Cimeo), deux nouvelles zones humides sont détectées, et la prise en compte des zones de fonctionnalité conduit au schéma suivant.



Or la proposition de modification n°3 du PLU ne tient absolument pas compte des résultats de cette étude pourtant commandée par la mairie !

Nous avons donc décidé de purement et simplement demander l'abrogation du PLU sur ces deux zones en contestant la nature du zonage et en demandant clairement de classer l'ensemble de Bertrand Coffat en zone N (nature) ou A (agricole).

La modification du PLU en cours n'est pas près d'aboutir, l'enquête publique ne sera lancée qu'après les élections, à cause des retards successifs pris par la mairie dans l'organisation de la procédure. A ce propos il est utile de mentionner l'avis de la MRAE (mission régionale d'autorité environnementale) daté de janvier [sur le site éponyme](#).

Cet avis est défavorable, et la lecture des motifs est édifiante dans le sens où la stratégie de la mairie est incompréhensible. Pourquoi avoir perdu autant de temps avant de lancer une procédure de modification qui ne règle aucunement le problème de Bertrand Coffat en oubliant

volontairement l'état des lieux environnemental connu dès septembre 2023, de cette partie encore indemne de la Rosière ?

Il semblerait que le sujet a fait l'objet de pressions importantes d'un lobby qui a clairement des intérêts financiers dans le quartier. Pour s'en convaincre il suffit de se pencher sur [l'arrêté de refus du permis d'aménager](#) de mars 2025, dont le dossier de demande a été déposé en mairie en aout 2024.

Il prévoit la création de 12 lots, pour une surface foncière totale de 10 534 m², sur une surface foncière totale de la zone de 15 588 m². Bien entendu le projet ne tient pas compte de la zone de fonctionnalité sur 1AUC, pourtant dessinée sur le plan, en toute illégalité.

Cela représente au total une surface de plancher de 9113 m², (qui implique une densité comparable à celle du quartier Manessier), soit une opération immobilière d'envergure qui pourrait être valorisée au minimum à 100 millions d'euros, ce qui a de quoi exciter beaucoup d'appétits. Comment imaginer un instant que cette zone sera consacrée à de l'habitat permanent, quand on connaît les prix de l'immobilier à la Rosière ? Et ce en contradiction totale avec le plan local pour l'habitat voté par la Communauté de communes de Haute Tarentaise en octobre 2025, ainsi qu'avec les promesses de l'équipe municipale en place qui avait promis-juré que la dernière opération de bétonisation (ODALYS) en date serait la dernière tout court, tandis que la station est déjà saturée et que le changement climatique ne laisse augurer au plus qu'un tout petit nombre de décennies d'enneigement naturel.

Il s'agit donc clairement d'une opération de promotion immobilière, portée par des propriétaires des parcelles de la zone Bertrand Coffat, dont certains ont, ou pourraient avoir un rôle dans l'équipe municipale en place ou à venir à la suite des élections des 15 et 22 mars, auxquelles ni notre Association ni ses membres ne sont parties prenantes.

Ce permis a été refusé, ce qui a provoqué un appel des pétitionnaires. Le sujet n'est donc pas clos, et nous connaissons maintenant leurs motivations, l'ampleur de leur projet, et les pressions dont l'équipe municipale a pu faire l'objet.

Le résultat des élections municipales dans ces conditions pourrait avoir un impact important sur la suite des évènements.

En tout état de cause notre association souhaite informer le plus grand nombre à Montvalezan sur ce projet qui passe sous les radars, dont personne ne parle (du moins publiquement), mais qui porte les prémices d'un conflit entre des intérêts financiers importants et la préservation légitime de [la dernière réserve foncière naturelle de la Rosière](#). **Force devra rester à la loi.** Ce que nous entendons plaider devant les juges.

L'Association Les Amis du Gollet et de La Rosière, fondée en 2021, a pour objet la préservation de l'environnement sur la commune de Montvalezan (Savoie). Elle comprend une soixantaine de membres : propriétaires ou habitants permanents ou saisonniers de la commune.

Contact : lesamisdugollet@outlook.fr

<https://lesamisdugollet.wordpress.com/>